

Commune de

Raimbecourt

Nord-Pas-de-Calais

Plan Local d'Urbanisme

Dossier approuvé



Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Raimbecourt,
Le Maire, Alain Mension

ARRÊTÉ LE : 02/06/2014
APPROUVÉ LE :

Etude réalisée par :

 **environnement Conseil**
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 53 28


Groupe auddicé
  
Environnement Conseil airele Institut auddicé

www.auddice.com



L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE RAIMBEAUCOURT

DIAGNOSTIC AGRICOLE REALISE DANS LE
CADRE DE LA REVISION DU P.L.U

Septembre 2010



SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Introduction du contexte communal	3
I – Les principales caractéristiques de l’agriculture de Raimbeaucourt	4
1 Le foncier et les structures agricoles	4
<i>1.1 Nombre d’exploitation</i>	4
<i>1.2 Age des chefs d’exploitation</i>	4
<i>1.3 Une majorité de sociétés</i>	5
<i>1.4 La répartition de la surface, le faire valoir, les zones remembrées</i>	6
2. L’économie agricole	8
<i>2.1 Une majorité d’exploitations en polyculture élevage</i>	8
<i>2.2 les activités de service et de diversification présentes et diversifiées</i>	9
<i>2.3 La main d’œuvre</i>	10
3. Agriculture, environnement et cadre de vie	10
<i>3.1 L’organisation du territoire</i>	10
<i>3.2 La contribution de l’agriculture à l’environnement</i>	12
II – Quelles évolutions pour l’agriculture sur Raimbeaucourt ?	13
1. Etat des lieux	13
2. Les enjeux	18
3. Préconisations	19
CONCLUSION	20

PREAMBULE

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Raimbeaucourt, par soucis d'intégration de toutes les composantes de son territoire, parmi lesquelles l'activité agricole ; a attribué à la Chambre d'Agriculture du Nord la réalisation d'un diagnostic agricole de la commune.

Ce diagnostic se veut être un outil d'aide à la décision, synthétique, pour une meilleure connaissance de l'agriculture du territoire communal et des activités économiques qui lui sont liées.

Ainsi, ce diagnostic a pour objectif, d'une part de présenter l'agriculture de la manière la plus actualisée possible, à la date de la révision du document d'urbanisme, et d'autre part, d'évaluer ses évolutions à court et moyen terme.

Etabli dans un cadre spécifique, ce diagnostic pourra apporter des informations et des éléments de réflexion qui pourront servir de base à une démarche partenariale entre la commune et le monde agricole.

Outre ce rapport, une carte sur fond IGN au 1/25 000 localise l'ensemble des sièges d'exploitations agricoles avec leur type d'orientation. Apparaît également sur cette carte le parcellaire ceinturant les zones urbanisées sous forme de grandes masses selon le type d'enjeux qu'elles représentent. Enfin des équipements plus spécifiques tels que des bâtiments délocalisés, etc.... y sont également retranscrits.

Le présent diagnostic se décline en deux parties. La première présente un état des lieux descriptif et commenté de la situation de l'agriculture de RAIMBEAUCOURT. La seconde fait état des besoins et des enjeux ainsi que des perspectives à court et moyen terme de l'agriculture sur ce territoire.

Ce rapport constitue un outil d'aide à la décision des élus pour fixer les orientations en matière d'urbanisme sur la base des fonctions de l'agriculture sur le territoire communal. Il correspond en tout point à la partie agricole à joindre au PADD.

Introduction du contexte communal

La commune de RAIMBEAUCOURT, est une commune de l'arrondissement de Douai, appartenant au canton de Douai-Nord-Est et faisant partie de la communauté d'Agglomération du Douaisis.

Elle se situe dans la région agricole de la plaine de la Scarpe. Dans cette région de basse altitude, les fonds de vallées sont sableux, recouverts par des dépôts quaternaires, consacrés à l'élevage et à la forêt. Les cultures sont pratiquées sur les plateaux, majoritairement sableux. Ces sables reposent sur des argiles (versants nord) et sur de la craie (versants sud). Ces terres sont généralement humide et nécessitent un drainage. La majeure partie du territoire de cette région agricole est reprise dans le périmètre du Parc Naturel de la Scarpe et de l'Escaut.

Les productions végétales occupent surtout l'ouest de la Plaine de la Scarpe. L'Est de la plaine de la Scarpe est une région de production laitière en prolongement du bassin laitier du Hainaut-Thiérache. Les éleveurs y pratiquent aussi l'engraissement de bovins viande. L'élevage porcin a fortement régressé.

L'agriculture sur la commune de Raimbeaucourt est répartie de manière homogène autour des axes principaux sur tout le territoire et caractérisée par une mixité entre des pâturages, des grandes cultures et des zones boisées. La partie Sud relativement humide de la commune située à la limite de la Zone Natura 2000, est composée de prairie et de boisement.

La commune de Raimbeaucourt est une commune à caractère rural, avec une agriculture jeune, dynamique, diversifiée et spécialisée (production de sapins et d'asperges) composant avec des contraintes environnementales, majoritairement tournée vers la polyculture associée à de l'élevage.

I – Les principales caractéristiques de l’agriculture de Raimbeaucourt

1 Le foncier et les structures agricoles

1.1 Nombre d’exploitation

En 1979, la commune de Raimbeaucourt comptait 18 exploitations agricoles. Depuis 2000, elle ne compte plus que neuf exploitations. En 30 ans, la commune de Raimbeaucourt a perdu 50 % de ses exploitations, soit plus que l’ensemble du département qui en perdait plus de 35 % sur la même période (source AGRESTE).

D’un point de vue général, les causes d’arrêt sont multiples : départs en retraite dans la majorité des cas, déséquilibres graves d’exploitation suite à d’importantes emprises foncières imposant l’arrêt, problèmes économiques d’ordre général,...

La diminution du nombre d’exploitation est toutefois à relativiser, en effet, comme au niveau national, la tendance est à l’agrandissement des structures. Dans ce cas, les surfaces potentiellement libérées servent à conforter et à réorganiser les exploitations agricoles existantes.

Par ailleurs, ces exploitations grandissantes regroupent souvent plusieurs familles sur une même unité de production. De même, il n’est pas rare que certains agriculteurs retraités continuent d’exploiter quelques hectares qualifiés de « parcelles de subsistance ».

Sur les 11 questionnaires retournés (6 exploitations dont le siège est sur la commune et 5 à l’extérieur), 15 chefs d’exploitations ont été recensés dont 7 agriculteurs extérieurs à la commune. Sur les 15 chefs d’exploitations ayant répondu à l’enquête 2 sont double-actifs.

1.2 Age des chefs d’exploitation

L’âge moyen des exploitants est de 46 ans sur la commune et de 48 ans avec les extérieurs. Les chefs d’exploitation sont assez jeunes, 60 % des chefs d’exploitations ont moins de 50 ans.

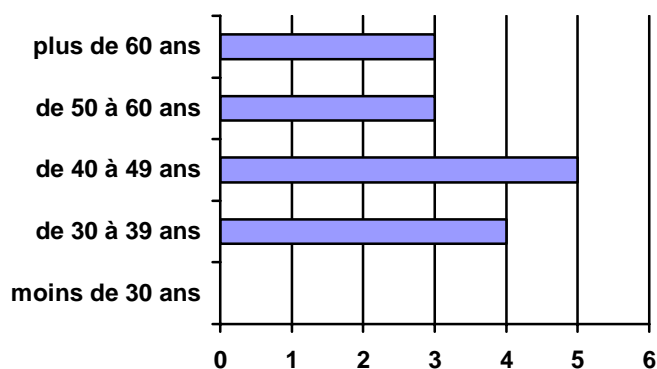


Figure 1 Répartition des âges des chefs d’exploitation
Source : Enquête chambre d’agriculture du nord – février 2010

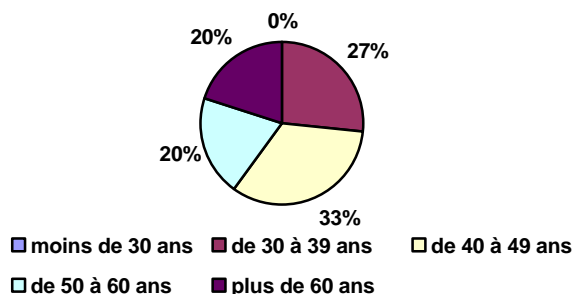


Figure 2 : Répartition des âges des chefs d’exploitation
Source : Enquête chambre d’agriculture du nord – février 2010

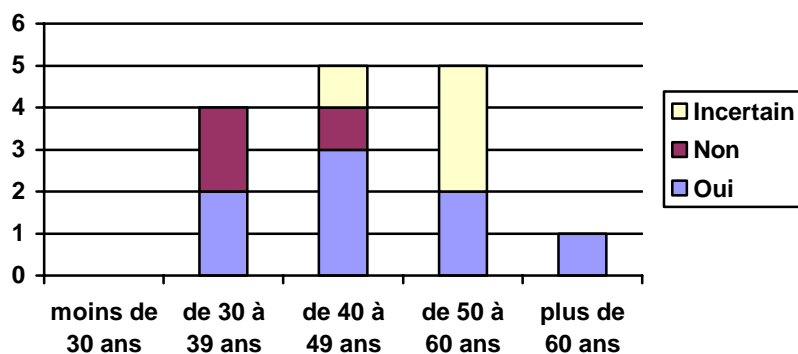


Figure 3 : Perspective de transmission selon les tranches d'âge des chefs d'exploitation
Source : Enquête chambre d'agriculture du nord – février 2010

Concernant les perspectives de transmission, 12 agriculteurs sur 15 ont prévu ou ont réfléchi à leur transmission. Ainsi, le désir de transmettre leurs exploitations à une descendance est bien présent et l'avenir des exploitations de Raimbeaucourt est donc à prévoir sur le long terme.

A noter que les plus jeunes chefs d'exploitation ne se projettent pas encore dans une future transmission de leur exploitation.

1.3 Une majorité de sociétés

Statut	Nb d'exploitations concernées
EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée)	7
GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commun)	0
Individuel	4

Tableau 1 Proportion des exploitations individuelles et des sociétés
Source : Enquête chambre d'agriculture du nord – février 2010

Au sein de la commune de Raimbeaucourt, ce sont les sociétés EARL qui sont les plus fréquentes. Cependant, aucun GAEC n'a été identifié sur la commune.

Depuis ces dernières années, sur le département, les exploitations dites « sociétaires » se sont développées. Elles réunissent plusieurs agriculteurs. Chacun apporte du capital et sa propre force de travail. De cette association naît une société agricole qui a une existence juridique à part entière. Economiquement et socialement, elles restent des entreprises familiales comme le sont les exploitations individuelles. En effet, les formes sociétaires telles que les GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun) et les EARL (Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée) ont été pensées par le législateur de manière à conserver un caractère familial aux entreprises agricoles. D'ailleurs, les GAEC dits « père-fils » répondent clairement à la volonté d'une transmission familiale d'exploitation.

1.4 La répartition de la surface, le faire valoir, les zones remembrées

Plus de la moitié de la surface communale valorisée par l'agriculture

La **SAU Communale** (source RGA 2000 et étude CA59 2010), correspond à la surface agricole exploitée sur la commune par tous les agriculteurs, y compris ceux dont le siège n'est pas situé sur la commune. Cette donnée permet d'apprécier le pourcentage de terres agricoles dans la commune par rapport à la surface totale communale.

Surface cadastrale totale de la commune	Dont surface agricole (=SAU communale)
1 108	618

*Tableau 2 : Proportion de la SAU au sein de la commune
Source : RGA 2000, Enquête chambre d'agriculture du nord – février 2010*

→ Au sein de la commune de Raimbeaucourt, les agriculteurs valorisent plus de la moitié de la surface cadastrale.

La **SAU des exploitations** correspond à la surface agricole exploitée par les agriculteurs de la commune, y compris sur d'autres communes.

La SAU des exploitations des sièges d'exploitation sur Raimbeaucourt selon le RGA 2000 est de 663 ha. La SAU des exploitations enquêtées est de 875 ha.

SAU totale des exploitations enquêtées de la commune	Dont ha sur Raimbeaucourt	Dont ha hors commune
622	349	273

*Tableau 3 : Répartition des surfaces des exploitations enquêtées de la commune
Source : Enquête chambre d'agriculture du nord – février 2010*

→ Les agriculteurs de Raimbeaucourt ont donc 56 % de leur SAU sur leur commune.

La **Répartition de la SAU communale** correspond à la part de la surface agricole communale exploitée par les agriculteurs de la commune et les agriculteurs extérieurs à la commune.

SAU communale	Dont surface exploitée par les agriculteurs enquêtés de la commune	Dont surface exploitée par des agriculteurs extérieurs à la commune ou non répertoriés
618	349	269

*Tableau 4 : Répartition des exploitants enquêtés sur la commune
Source : RGA 2000, Enquête chambre d'agriculture du nord – février 2010*

→ Les exploitations de la commune de Raimbeaucourt mettent en valeur environ 56 % de la surface agricole (SAU) de leur commune.

En conclusion, les agriculteurs exploitent la majorité de leurs surfaces sur la commune mais vont aussi travailler sur quelques communes avoisinantes (Faumont, Moncheaux, Leforest, Râches, Roost-Warendin). **Cela démontre que les exploitations ne se développent plus à l'échelle d'une commune, mais bien à l'échelle d'un territoire.**

Un bon équilibre entre prairies et terres labourables

La répartition des surfaces exploitées par les agriculteurs de la commune est la suivante :

- 90 % en terres labourables
- 10 % en prairies¹

Ce qui montre la faible part des prairies malgré une agriculture majoritairement orientée polyculture élevage car la proportion en terres labourables est supérieure à celle du département qui est de 75% en TL et 25% en prairie. Ainsi, il est important de protéger ces 10% de prairies afin de maintenir l'élevage sur la commune.

Une prépondérance des locataires de leur outil de travail

- Terrains en faire valoir direct : terrains dont les exploitations sont propriétaires.
- Terrains en faire valoir indirect : terrains dont les exploitations sont locataires.

Il est important de noter que les agriculteurs de Raimbeaucourt sont propriétaires de 15 % des surfaces qu'ils exploitent ; ils ont ainsi 85 % de leurs terres en location. Les agriculteurs de Raimbeaucourt exploitent donc moins leurs terres en faire valoir direct que la moyenne départementale (20 % en propriété, 80 % en fermage). Cette situation démontre que les agriculteurs de Raimbeaucourt maîtrisent peu le foncier qu'ils exploitent. Or pour pérenniser leurs exploitations sur lesquelles de lourds investissements ont souvent été réalisés, les exploitants ont besoin d'une certaine sécurité dans le temps et assurance au regard des pressions qu'elles peuvent subir.

L'instauration de document d'urbanisme tel que le PLU permet de maîtriser la consommation d'espace, correspondant aux besoins de développement de la collectivité et évitant l'hypothèque du développement des exploitations.

Un parcellaire regroupé

Un aménagement foncier (anciennement remembrement) sur le territoire de Raimbeaucourt a été réalisé permettant de regrouper le parcellaire autour des exploitations, et de travailler des îlots de taille suffisante pour des productions en grandes cultures.

¹ Source : enquête CA Nord, février 2010

2. L'économie agricole

2.1 Une majorité d'exploitations en polyculture élevage

Les exploitations de la commune ont été recensées selon leur activité principale :

Sur les 11 questionnaires reçus :

- **7 exploitations en polyculture élevage :**
 - 2 exploitations en bovins lait
 - 2 exploitations en bovins viande
 - 1 exploitation en volailles
 - 1 exploitation en porcins
 - 1 exploitation en ovins
- **4 exploitations en polyculture**

L'activité d'élevage sur Raimbeaucourt est très diversifiée. En effet, diverses espèces sont présentes : bovins, volailles, porcs et ovins.

Les productions végétales

Comme le montre le graphique, les productions végétales sur Raimbeaucourt sont très diversifiées, avec les cultures de céréales, betteraves et autres. Il est important de mettre en évidence que les cultures de sapins et d'asperges sont une spécificité de la commune.

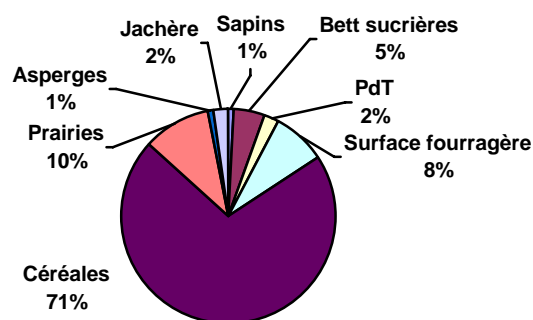


Figure 4 : Répartition des productions végétales des exploitations de la commune
Source : Enquête chambre d'agriculture du nord – Février 2010

La part prédominante des céréales s'explique par le fait que cette culture entre obligatoirement dans l'assolement d'une exploitation pour une bonne rotation des cultures (retour tous les 3 ans sur la même parcelle).

La part représentée par l'ensemble « prairies + surface fourragère » représente 18 % des surfaces ayant pour destination l'alimentation animale.

La production animale

L'élevage pratiqué sur la commune de Raimbeaucourt est composé de 7 exploitations caractérisé par un élevage porcin de plus de 600 porcs, un élevage de plus de 5 000 volailles, un élevage d'ovins et de 4 élevages bovins représentant environ 190 bovins (allaitantes, laitières, taurillons à l'engraissement et leurs suites).

D'après le graphique ci-dessous, il est possible de remarquer qu'au niveau des bovins, ce sont les bovins allaitants qui prédominent.

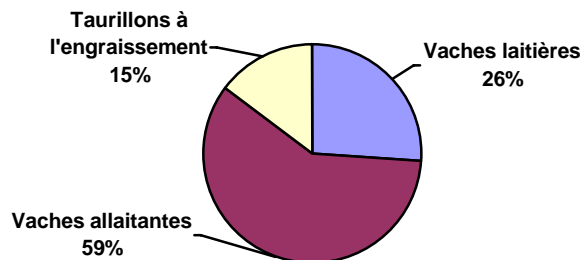


Figure 5 : Répartition des productions animales des exploitation au sein de la commune

Source : Enquête chambre d'agriculture du nord – février 2010

Selon le type et la taille du cheptel, les élevages sont soumis à des réglementations différentes :

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) pour les élevages de petites tailles et le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les exploitations de taille plus conséquente.

Des règles de gestion de l'élevage y sont communes, d'autres diffèrent comme les conditions d'épandages des effluents organiques ou encore les distances vis-à-vis des tiers en cas de construction (règle de réciprocité).

Sur la commune de Raimbeaucourt, 4 exploitations sont soumises au RSD et 3 relèvent du régime des ICPE.

Pour la protection de l'environnement les exploitations d'élevages doivent réaliser une mise aux normes de leurs installations (PMPOA : Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole).

Sur la commune de Raimbeaucourt tous les élevages devant effectuer leur mise aux normes l'ont effectuée. Cela nécessite des investissements lourds amortissables sur une longue période et nécessitant donc une vision de la pérennité de l'exploitation sur le long terme.

2.2 les activités de service et de diversification présentes et diversifiées

Les activités de service et de diversification sur la commune de Raimbeaucourt identifiées lors de l'enquête sont :

- 6 ventes directes : lait, beurre, fruits, légumes, viande de porcs, asperges, sapins, œufs, tomates, ovins
- 6 accueil et hébergement à la ferme : 2 gîtes et 4 chambres d'hôte
- 1 projet d'accueil : table d'hôte (exploitation n°1)

Plus de la moitié des exploitations enquêtées ont donc une activité d'accueil ou de diversification.

Néanmoins, d'autres projets de diversification sont en réflexion :

- un poulailler (exploitation n°4 et 5)
- un bâtiment d'élevage (exploitation n°3)
- deux bâtiments de stockage/production (exploitation n°3 et 6)
- un projet d'énergie renouvelable (éolienne ou photovoltaïque), (exploitation n°4 et 5)

L'agriculture de la commune s'est donc bien intégré au sein des activités touristiques et de service et devient donc essentielle au maintien d'une certaine animation de la commune.

2.3 La main d'œuvre

Sur l'ensemble des exploitations de la commune de Raimbeaucourt, 18 emplois de salariés agricoles sont répertoriés : 9 emplois permanents et 9 saisonniers.

3. Agriculture, environnement et cadre de vie

3.1 L'organisation du territoire

Tout d'abord, la révision du PLU doit être motivée par le souci de voir pris en compte les principes d'aménagement du territoire, notamment le nécessaire équilibre entre espace urbain et espace agricole, préconisé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (S.R.U), et la gestion économe du sol à laquelle il est fait référence à l'article L.110 du code de l'urbanisme et qui constitue un des grands principes actés par le Grenelle de l'Environnement. En effet, la consommation de terrains agricoles au profit des extensions urbaines à vocation d'habitat, d'équipements ou d'activités fait disparaître un bien non renouvelable et peut occasionner dans certains cas de graves déséquilibres d'exploitations agricoles. Ces conséquences devront être appréhendées et évitées lors de la recherche des zones de développement communal.

Les grands espaces agricoles du territoire

Les espaces agricoles se dispersent de manières homogènes tout autour de la commune (cf carte), entrecoupées par des boisements, avec au sud, en limite de zone Natura 2000, des zones relativement humides. Ces grandes zones agricoles correspondent aux parcelles de plus ou moins grande taille et sont constituées de limons sableux de bonne qualité agronomique.

Elles forment de grandes entités foncières qui structurent le territoire communal se prolongeant sur le territoire des communes voisines (notamment Faumont, Moncheaux, Lefôrest, Râches, Roost-Warendin), formant un ensemble indissociable.

Ainsi afin de préserver cette structuration, il est préconisé de concentrer l'urbanisation prioritairement dans et autour des principales zones construites tout en préservant les parcelles à enjeux forts que sont les parcelles attenantes des sièges d'exploitation.

Les prairies

Sur le territoire de Raimbeaucourt, 10% de la surface agricole est consacré aux prairies. Elles se situent principalement autour des sièges d'exploitation et dans la partie sud plus humide, en limite de zone Natura 2000.

Les prairies relèvent également de l'intérêt paysager de la commune et leur présence est liée étroitement au maintien de l'élevage sur le territoire. De part la faible part des prairies présentes sur la commune et de l'orientation majoritaire des exploitations en productions animales, il est donc primordial de préserver les prairies sur la commune.

Les enjeux

Les sièges d'exploitation de la commune ont été localisés sur la carte jointe en annexe en précisant à chaque fois le type d'exploitation et la réglementation à laquelle les exploitations d'élevage sont soumises.

Sur le territoire de la commune de Raimbeaucourt 2 grands types d'enjeux ont été identifiés :

- Les parcelles essentielles à la fonctionnalité du siège, qui sont situées dans un entourage proche des bâtiments, et qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'exploitation (parcelles dont l'enjeu est lié à la proximité de l'exploitation) afin de :
 - faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux parcelles pâturées (par exemple pour la traite dans le cas des élevages laitiers)
 - faciliter la circulation des engins autour des bâtiments
 - permettre le développement économique du siège si besoin (extension de bâtiments, mise aux normes, modernisation, création d'un nouvel atelier,...)
 - limiter les nuisances au voisinage
- Les parcelles dont l'enjeu est lié à la taille de l'exploitation (risque de grave déséquilibre) et/ou au type de production directement lié à la survie économique de l'exploitation

Sur la commune de Raimbeaucourt, l'urbanisation est concentrée sur le centre et de manière linéaire le long des axes principaux. L'ensemble des sièges d'exploitations agricoles ainsi que les terres et prairies attenantes se retrouvent insérés dans le tissu urbain et sont répartis de manière homogène sur la commune. L'urbanisation s'est diffusée à partir du centre du village en se poursuivant souvent le long des axes principaux.

Les sièges d'exploitation

Les sièges d'exploitations sont rattrapés progressivement par le développement de la commune. Cette expansion de l'urbanisation est l'une des raisons de la diminution importante du nombre de sièges d'exploitation.

Plusieurs exploitations ont réalisé des investissements pour délocaliser leurs bâtiments d'élevage et se mettre aux normes.

Afin de ne pas nuire au développement et au maintien des exploitations communales, il convient de prévoir une distance suffisante quel que soit le régime applicable à une exploitation, et plus précisément d'élevage, afin de lui permettre d'évoluer sur son site (sièges d'exploitation et bâtiments délocalisés) sans être contrainte par l'urbanisation alentour.

En résumé, une attention particulière doit être apportée aux parcelles stratégiques, situées aux alentours des sièges ou des bâtiments d'exploitation, car ce sont des parcelles indispensables pour leur fonctionnement. Une diminution de ces surfaces de proximité remet en cause la pérennité de la structure. Néanmoins, le reste de la SAU est aussi important ; ces terrains sont des espaces agricoles utilisés par les agriculteurs et nécessaires à l'équilibre et à l'autonomie de leurs exploitations.

Les circulations agricoles

Il est nécessaire sur la commune de Raimbeaucourt de veiller à préserver les passages permettant l'accès aux zones agricoles situées à l'arrière des zones d'urbanisation qui s'étendent le long des routes. Elles permettent de relier les sites d'exploitation à leur parcellaire et d'être économe en distance de transport.

3.2 La contribution de l'agriculture à l'environnement

Les agriculteurs de Raimbeaucourt façonnent des paysages diversifiés grâce aux productions qu'ils cultivent et ces espaces sont appréciés des citoyens comme lieu de vie, synonyme de détente et de loisirs. Ainsi le territoire de la commune de Raimbeaucourt offre une large palette paysagère :

Des grandes cultures s'observent sur le pourtour de la commune, les prairies s'intercalent entre les terres labourées et les sièges d'exploitations.

Le territoire de Raimbeaucourt a donc encore une typicité bocagère, par la préservation des prairies et des zones boisées.

L'agriculture est également la garante de ces éléments paysagers qui structurent le paysage rural tel que les chemins, les haies, les bosquets, les arbres isolés, les prairies, les zones humides, les bandes enherbées le long des fossés. Ces éléments présentent également un intérêt écologique dans l'espace rural.

II – Quelles évolutions pour l'agriculture sur Raimbeaucourt ?

1. Etat des lieux

	Enjeux	Etats des lieux sur la commune de Raimbeaucourt	Préconisations
Enjeux fonciers	Les espaces agricoles du territoire Entités foncières qui structurent le territoire formant un ensemble indissociable	Répartit de manière homogène le long des axes principaux de la commune. Limens sableux de bonnes qualités agronomiques	Concentrer l'urbanisation dans les principales zones construites, en préservant les parcelles à enjeux forts comme les parcelles attenantes aux sièges d'exploitations
	Organisation du foncier Regrouper les parcelles afin de pouvoir avoir des champs avec des tailles conséquentes pour faciliter le travail et l'accès au matériel	Remembrement réalisé	Maintenir la cohérence du territoire, pour faciliter le travail au champ et favoriser des structures cohérentes
	Circulation agricole Passage permettant l'accès aux zones agricoles situées derrière des zones d'urbanisation	Quelques axes sont à préserver (cf. carte)	Lors du réaménagement des rues, prévoir des structures assez larges pour le matériel agricole Par exemple pour les ralentisseurs, privilégier les coussins berlinois ne bloquant pas l'accès aux machines agricoles
	Accessibilité et desserte Accès et entrée aux parcelles	Aucun problème d'accessibilité identifié	Veiller à conserver les entrées de champs accessibles aux matériels agricoles assez volumineux
	Les sièges d'exploitation Situés dans les parties urbanisées de la commune, il faut respecter des distances de réciprocité selon les régimes règlementaires (50 m pour les RSD et 100 m pour les ICPE)	9 sièges d'exploitations insérés dans le tissu urbain, répartis de manière homogène sur la commune Présence de bâtiments délocalisés	Prévoir le maintien d'une distance suffisante (principe de réciprocité) selon le régime règlementaire des bâtiments d'élevage (sièges et bâtiments délocalisés) pour permettre à l'agriculture d'évoluer sans contrainte

	Enjeux	Etats des lieux sur la commune de Raimbeaucourt	Préconisations
Enjeux Entités Agricoles	<p>Les parcelles essentielles à la fonctionnalité du siège</p> <p>Situées dans un environnement proche des bâtiments, indispensable au bon fonctionnement de l'exploitation de part sa proximité : terres et prairies attenantes aussi en production animale qu'en production végétale (accès à la salle de traite, pâtures, surveillance, soins, sécurité,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - permet le développement économique du siège (extension de bâtiments, mise aux normes) - indispensable aux cheptels laitiers - facilite la circulation des engins autour des bâtiments - limite les nuisances auprès du voisinage - lieu privilégié pour les productions d'ensilage,... 	De bons ensembles existent autour des sièges d'exploitation	Préserver ces ensembles pour pérenniser l'agriculture au sein de la commune.
	<p>Les parcelles à enjeu taille d'exploitation</p> <p>Risque de grave déséquilibre, risque de perte d'exploitation</p>	2 parcelles dont 1 exploitation sur les 11 enquêtées	Préserver ses terres afin de pérenniser les exploitations au sein de la commune.
	<p>Les parcelles liées à des équipements spéciaux</p> <p>Les parcelles utilisées pour des productions ayant un enjeu particulier (culture légumière, aire de stockage, maraîchage, forage, ...)</p>	Pas de parcelle identifiée sur les exploitations enquêtées	Préserver ces parcelles afin de ne pas perturber l'équilibre de production des exploitations

	Enjeux	Etats des lieux sur la commune de Raimbeaucourt	Préconisations
Enjeux économique et social	Fonction économique Effets directs et indirects (emplois) en amont (agrofourniture, machinisme, travaux agricoles) et en aval (agroalimentaire) mais aussi d'accompagnement (formation, gestion, finance)	Un agriculture qui emploi 18 personnes Proximité d'avaloir, de laiterie, de machinisme agricole, d'institut de formation agricole...	Maintenir l'agriculture au sein de la commune afin de préserver les activités en amont et en aval de la filière sur le secteur
	Typologie de l'agriculture Orientation des agricultures de la commune Mise aux normes, perspectives de transmission	Majorité en production animale Mises aux normes effectuées pour les élevages Chefs d'exploitations jeunes /forte perspective de transmission	Maintenir cette agriculture spécifique du territoire au sein de votre commune qui a de fortes perspectives d'évolution
	Accueil à la ferme Accueil pédagogique, hébergement (gîte, logements d'étudiant, lieu de réception) Réponse à une demande sociétale, animation de la commune	Des activités déjà présentes (2 gîtes, 4 chambres d'hôtes) et de bons projets en perspective (1 table d'hôte)	Etre réceptif et encourager ces initiatives et la mise en réseau
	Vente directe à la ferme Mise en valeur du terroir, contribue à l'identité du territoire Favorise les liens entre la population et les agriculteurs	Des activités déjà présentes (6) et de bons projets en perspective (1)	Etre réceptif et encourager ces initiatives et la mise en réseau
	Diversification énergétique Projet de méthanisation (valorisation des déchets de la ferme, des industriels, création d'énergie renouvelable) Favorise les liens entre les industriels, les collectivités et les agriculteurs Projet de panneaux photovoltaïque	Un projet d'énergie renouvelable (éolienne ou photovoltaïque)	Etre réceptif et encourager ces initiatives

	Enjeux	Etats des lieux sur la commune de Raimbeaucourt	Préconisations
	Activités diverses CUMA, fermes équestre, ...	Aucune activité n'a été recensée pour le moment	Encourager ces initiatives
Enjeux environnementaux	Equilibre environnemental Protection contre l'érosion, ruissellement, aux friches, aux inondations, risques naturels Conservation de la biodiversité	Maintien des prairies humides à la limite de la zone Natura 2000	Conserver l'agriculture sur le secteur Développer les axes de diversification afin de mettre en valeur l'agriculture sur le territoire et faciliter les échanges
	Protection de l'eau Mises aux normes des cheptels Pratiques réglementées par des contrats Présence de périmètre de protection de captage	Tous les cheptels mis aux normes, pas de problèmes identifiés sur la commune ni de zone de protection de captage	Conserver une dynamique agricole sur le secteur et favoriser les projets
	Maitrise de l'eau Périmètre de Protection aux risques d'inondation	Quelques parcelles sont drainées Zones humides à la limite de la zone natura 2000	Veiller à conserver des zones tampons comme des prairies, afin de limiter les inondations
	Éléments paysagers Structuration du paysage rural : chemins, talus, haies, bosquets, arbres isolés, prairies, zones humides, zones enherbées le long des cours d'eau, mares Prairie : cadre de vie	De bon espaces naturels autour des exploitations	Conserver l'intérêt écologique sur la commune Entretien du paysage et maintien du cadre de vie de qualité, essentiel à l'attractivité de la commune
	Préservation de la biodiversité et des éléments naturels. Linéaire de Haies Bandes enherbées le long des cours d'eau Entretien des chemins	Des espaces naturels préservés par l'agriculture	Veiller à ne pas inclure des sièges ou futurs sièges (délocalisation des zones urbaines) dans des zonages environnementaux contraignant tout développement économique : ZNIEFF, NATURA 2000

2. Les enjeux

Au travers des caractéristiques de l'agriculture sur Raimbeaucourt, détaillée dans ce diagnostic, l'agriculture remplit ainsi des fonctions essentielles pour le territoire :

- Une fonction économique, d'abord par ces activités de production. Dans ce domaine, les effets sont non seulement directs, mais aussi indirects avec des secteurs d'amont (agrofourmiture, machinisme, travaux agricoles), d'aval (agroalimentaire), et d'accompagnement (formation, gestion, finances).
- Une fonction territoriale ensuite par ses actions en faveur de l'environnement, du paysage (mise en valeur du territoire), de la vie rurale, ou des relations ville-campagne.

Le maintien de ses fonctions passe donc par la nécessité de préserver l'activité agricole dans l'ensemble tout en facilitant son développement et son adaptation.

Le métier doit rester attractif et offrir des perspectives d'avenir, pour assurer de nouvelles installations.

Si l'agriculture demeure une activité dynamique, elle pourra continuer à assumer des fonctions intéressantes et essentielles pour le bien être des habitants de Raimbeaucourt.

Différents enjeux peuvent permettre de répondre à cet objectif :

❖ **Gérer le foncier de façon économe et concertée**

Face à l'extension spatiale des espaces urbanisés, aux tensions et aux incertitudes liées à la cohabitation entre activité agricole, zone de résidence, activité économique et espace de loisirs, l'agriculture doit pouvoir trouver un appui pour garantir l'avenir de ses activités.

Il apparaît donc nécessaire de gérer de façon concertée les espaces agricoles pour lutter contre le mitage de l'espace, et limiter les zones d'instabilités et d'emprise foncière.

Un document d'urbanisme tel que le PLU est l'un des outils qui permet de fixer les orientations de développement et de gérer la consommation d'espace.

❖ **Maintenir une agriculture fonctionnelle et compétitive sur le territoire**

Pour se pérenniser et se transmettre, les exploitations agricoles doivent bénéficier d'un cadre de travail préservé et fonctionnel qui leur permet de se développer dans les meilleures conditions.

Le bassin de consommation du territoire de Raimbeaucourt et au-delà est intéressant et peut permettre un maintien et un développement des produits en circuits courts.

Le développement des activités de diversification et de services, alimentaires ou non, offre de nouveaux débouchés qui renforcent le dialogue agriculteurs-citadins et doivent être encouragés. Cependant quelque soit les types de commercialisation et de valorisation des produits et des services dans la commune, il est important de rappeler que la base de la profession agricole reste l'activité de production, structurée par de grandes filières. La préservation des filières permet une valorisation de l'espace foncier, des circuits courts et un développement des activités complémentaires ; ceux-ci apportant une valeur ajoutée enrichissante et dynamisante pour le territoire communal.

❖ Conforter la participation de l'agriculture à l'identité, à l'équilibre et à l'attractivité du territoire

Il s'agit de valoriser et de développer les fonctions territoriales, patrimoniales et environnementales de l'agriculture dans un meilleur partenariat avec la ville.

Les agriculteurs de Raimbeaucourt s'impliquent déjà dans certaines actions en faveur de l'environnement et du paysage (bandes enherbées le long des cours d'eaux, maintien des prairies,...) et celles-ci permettent de renforcer l'attractivité et la richesse écologique du territoire.

La diversité des productions sur la commune de Raimbeaucourt et les paysages qui en découlent doivent être soutenus comme une richesse patrimoniale et économique, le dialogue agriculteurs-citadins doit être conforté pour garder une bonne harmonie sur le territoire.

3. Préconisations

Ce diagnostic met en évidence que l'agriculture fait partie intégrante du territoire de Raimbeaucourt car elle remplit plusieurs fonctions essentielles pour le territoire.

Son rôle de production apporte une valeur économique et concentre des emplois directs et indirects dans les secteurs amont et aval.

L'agriculture contribue également à l'entretien du paysage et au maintien d'un cadre de vie de qualité essentiel à l'attractivité de la commune.

Elle contribue au maintien de la biodiversité (prairies le long de cours d'eau, espaces ouverts propices au gibier,...) et éléments naturels (bosquets, arbres isolés, haies,...) et apporte son concours à la protection de certains risques naturels (bandes enherbées, limitation du ruissellement par un couvert végétal des terres en hiver, lutte contre les pollutions azotées,...).

Le maintien de ces fonctions, essentielles sur ce territoire, passe par un développement communal raisonné et concerté avec la profession agricole. Pour ce faire, il sera nécessaire de trouver des moyens de répondre aux différents enjeux décrits dans la dernière partie du diagnostic, qui sont :

- La gestion du foncier de façon économe et concertée
- Le maintien d'une agriculture fonctionnelle et compétitive
- La participation de l'agriculture à l'identité, à l'équilibre et à l'attractivité du territoire
- Le renforcement des liens entre les habitants et les agriculteurs

Ce diagnostic devant s'intégrer à celui établi dans le cadre de l'élaboration du PLU de Raimbeaucourt, permettra de vérifier que les projets de développement de la commune mis en œuvre par ce document d'urbanisme soient compatibles avec les enjeux de maintien et de développement de l'agriculture dans les meilleures conditions.

CONCLUSION

La commune de Raimbeaucourt est une commune rurale, avec une agriculture diversifiée mettant en valeur plus de 50% du territoire. Son activité agricole est majoritairement tournée vers les productions animales. Quelques élevages bovins sont présents, ayant nécessité ces dernières années de lourds investissements pour maintenir l'activité au niveau des exigences réglementaires et de production.

Il faut donc veiller à maintenir le potentiel d'évolution des exploitations sans contraintes (réglementaire ou de fonctionnement). En effet, de nouvelles constructions situées à proximité des bâtiments agricoles pourraient constituer un frein au développement de l'exploitation sur le site actuel.

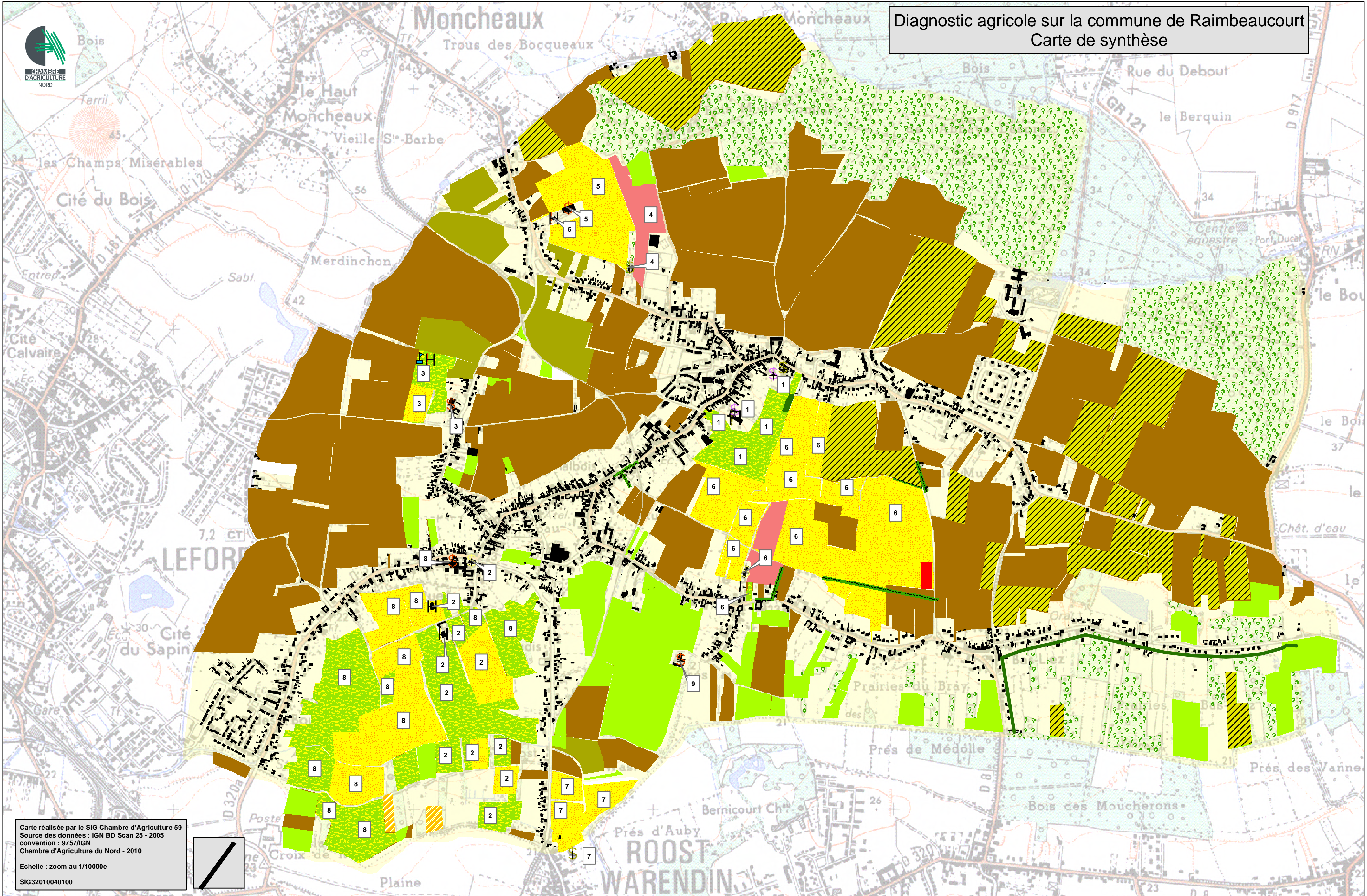
L'un des enjeux du PLU de Raimbeaucourt est de confirmer la préservation durable de ses exploitations en préservant un maximum de surfaces agricoles (parcelles de proximité et grandes entités agricoles notamment) et d'éviter d'urbaniser les zones à proximité des sièges d'exploitation afin de faciliter et pérenniser leur fonctionnement et leur développement.

De ce constat il conviendra de :

- **prévoir des actions de concertation étroite avec le monde agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU mais aussi dans un projet de territoire à l'échelle intercommunale,**
- **veiller à réaliser un développement communal harmonieux permettant de trouver un équilibre entre développement urbain, économique et agricole du territoire**
- **encourager et accompagner l'esprit d'entreprise et les initiatives des exploitations agricoles.**
- **Favoriser à travers le zonage et le règlement le maintien, la modernisation et le développement des élevages, notamment bovins qui caractérisent la commune à travers le maintien et la valorisation des prairies.**
- **Dans d'une forte densité de population, permettre également la diversification des exploitations par l'identification en zone A des bâtiments de caractère architectural ou patrimonial, et un règlement adapté.**




Diagnostic agricole sur la commune de Raimbeaucourt
Carte de synthèse




Carte réalisée par le SIG Chambre d'Agriculture 59
Source des données : IGN BD Scan 25 - 2005
convention : 9757/IGN
Chambre d'Agriculture du Nord - 2010
Echelle : zoom au 1/10000e
SIG32010040100


LEGENDE

Prairies à enjeux liées

 à la proximité de l'exploitation

Terres à enjeux liées

 à la proximité de l'exploitation

 à la taille de l'exploitation


Exploitations agricoles


-  siege sans élevage
-  siege avec élevage soumis au RSD
-  siege avec élevage soumis aux ICPE
-  gites raimbeaucourt
-  bâtiment sans élevage
-  bâtiment élevage soumis au RSD
-  bâtiment élevage soumis aux ICPE

Autres éléments

 forage


 limite natura 2000


 Cheminements à préserver

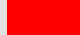
 Zone boisée

 pâtures

 terres labourables

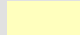
 agriculteurs extérieur

 plantation de sapins

 plateforme de stockage

 verger

 culture asperges

 territoire naturel et agricole

Commune de Raimbecourt

PLAN LOCAL D'URBANISME Annexe : Localisation des bâtiments agricoles et des périmètres de protection respectifs

1 / 5 000


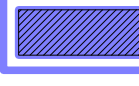

Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Fait à Raimbecourt
Le Maire,
Alain MENSION

ARRÊTÉ LE : 02/06/2014
APPROUVÉ LE :



Légende

-  Périmètre de protection de 50 mètres autour des exploitations répertoriées comme liées au RSD (Règlement Sanitaire Départemental)
-  Périmètre de protection de 100 mètres autour des exploitations répertoriées comme ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
-  Autre bâtiment agricole

